



Le mot du Maire

Chers Amis,

Cet été, la pandémie n'est plus à l'ordre du jour et le confinement semble déjà loin... Les activités ont repris et surtout les rencontres conviviales ont à nouveau lieu.

Les laboratoires ALK installés sur notre territoire depuis 2005, ont invité de nombreuses personnalités pour célébrer leur centième anniversaire d'expertise allergologique. Vous en trouverez les images dans ce numéro.

Sur le plan municipal, les principaux travaux du premier semestre ont concerné la mise en place de la vidéosurveillance, avec la collaboration de la gendarmerie. Les caméras de surveillance panoramiques et lectrices de plaques d'immatriculation sont maintenant opérationnelles. Les entrées de village, la place, l'aire de jeux, la mairie et l'atelier communal sont sous surveillance.

Nous travaillons actuellement, avec le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne, pour l'enfouissement de la ligne HT de la rue de Sachs. Ces travaux intéresseront également des rues de la commune voisine de Jonchery sur Vesle.

Notre projet de mise en œuvre de panneaux photovoltaïques avance et les dossiers de demande de subventions sont en cours d'élaboration.

Le problème du réémetteur téléphonique d'Orange a été réglé, non sans difficultés, après de nombreuses sollicitations de l'opérateur, qui a dû changer les antennes et leur orientation.

Parmi les compétences gérées par la Communauté Urbaine du Grand Reims, plusieurs réalisations concernent notre commune :

- La poursuite du projet de construction de la station de captage, avec une consultation en cours auprès des entreprises.*

- *Le lancement de la révision de deux documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence territoriale et Plan local d'urbanisme intercommunal), dont les conséquences seront importantes sur les projets d'urbanisation future de notre village.*
- *La réalisation d'un schéma cyclable sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims.*

Comme chaque année, l'équipe chargée du fleurissement du village, sous la conduite de Claude, a pu enjoliver les massifs et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans notre village.

Un effort particulier a été effectué cette année, au cours de laquelle le passage du jury régional de fleurissement est programmé.

L'association « La Vandolienne » a repris ses animations en organisant le repas des Séniors et un pique-nique improvisé lors de la randonnée musicale proposée par l'association intermezzo.

A tous, bonne période estivale et bonnes vacances !

François Mourra

Réunions



Réunions du conseil municipal

(résumé)

REUNION DU 7 FEVRIER 2023

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I.Chevalier, E. Griffon, G.Novak, V.Panier, F.Servagnat.

Excusés : M. Dubois, H.Fournaise, C.Gérard
E.Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

VIDEOSURVEILLANCE

Les travaux de pose de la vidéosurveillance ont débuté. Une première réunion de chantier a eu lieu en présence de l'entreprise FME et du SIEM.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le Maire indique au conseil qu'il a reçu, en compagnie des adjoints, un Maître d'œuvre spécialisé dans cette activité. Celui-ci, recommandé par le SIEM, est responsable d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour ENEDIS. Il a fourni une étude détaillée que le Maire présente au conseil. Le projet consiste à équiper les toits de la salle et de l'atelier de panneaux photovoltaïques. L'autoconsommation de l'électricité produite permettrait d'espérer une réduction d'un tiers de la facture d'énergie annuelle. Le Maire et les adjoints se sont rendus à Ambonnay, où la commune met en œuvre un projet similaire sur le toit d'une grande salle municipale. Une prochaine visite est programmée à Gueux pour visiter une installation déjà opérationnelle.

PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HT DE LA RUE DE SACHS

Le Maire indique qu'il a demandé au SIEM d'étudier l'enfouissement de la ligne HT de la rue de Sachs. La partie aérienne de cette ligne relie le transformateur situé rue du bois du salut à Jonchery sur Vesle à l'entrée de la rue. La portion située rue de la Robe et route de Breuil a déjà été enfouie, lors de la construction de l'école maternelle de Vandeuil. Le SIEM a répondu favorablement à cette demande.

HARMONISATION DU PRIX DE L'EAU

La création du Grand Reims a regroupé 9 intercommunalités qui avaient toutes des tarifs différents.

Aussi, il a été décidé d'harmoniser ces tarifs dans un délai de 12 ans.

En ce qui concerne la commune de Vandeuil, le prix de l'eau (hors la taxe d'assainissement) diminuera pour passer de 1,86 € (en 2022) à 1,55 € (en 2034).

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Le Maire indique que l'adhésion de nouvelles communes du Grand Reims au SIEM a donné accès à une application informatique qui permet de signaler directement à partir d'un ordinateur les pannes de réverbères. Par un clic sur la lampe en panne repérée sur le plan de la commune, le SIEM est informé de l'incident et adresse un accusé de réception. Il s'engage alors à réparer le défaut dans la semaine suivante.

Une option est possible: celle de la gestion du cimetière.

Concernant le module cimetière, il permet de gérer l'intégralité des sépultures en répondant totalement aux lois en vigueur. Ces données s'appuient sur un plan interactif qui permet d'accéder aux données d'une concession par méthode géographique. Des outils de requêtes sont à disposition pour interroger la base de données. Le module comprend l'accès à des données cadastrales, la constitution des données géographiques du cimetière (position des tombes) et la constitution d'une base données contenant les informations concernant les tombes (disponibilités, propriétaires et durée des concessions, noms des personnes inhumées et dates des inhumations).

Il propose que la commune opte pour :

- Le SIG en consultation
- Le module cimetière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service. (Préciser les options retenues). Il autorise le Maire à signer la convention avec le SIEM, à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à l'aboutissement de ce projet.

PARKING DE LA RUE D'IRVAL

Le Maire indique qu'il a reçu en compagnie des adjoints, Mr et Mme Michel Biolo pour régler de problème de parking. Lors de l'acquisition, en 2001,

par Mr et Mme Michel Biolo d'un immeuble situé à Vandeuil, rue d'Irval, une convention de vente avait été signée par laquelle Mr et Mme Michel Biolo s'engageaient à céder à la commune de Vandeuil une parcelle de terrain d'environ 50 m2, à détacher de l'immeuble au prix de 1 Franc symbolique, plus frais d'acquisition et de géomètre à la charge de la commune, cette parcelle étant destinée à un parking.

Après discussion, Mr et Mme Michel Biolo proposent de céder cette parcelle aux conditions prévues à condition de laisser libre l'accès à la porte cochère et à réserver une place de parking au droit de la porte d'accès. Cet aménagement permettra de dégager deux places publiques de parking.

Le conseil donne son accord et charge le Maire de régler les formalités liées à cette opération, en particulier de contacter le géomètre et le notaire pour formaliser cette décision.

DISTANCES DE SECURITE RIVERAINS LIEES A L'UTILISATION DES PHYTOSANITAIRES

Le Maire signale au conseil qu'il a reçu une documentation en provenance de la FDSEA, du SGV, de la Chambre d'agriculture et des Jeunes agriculteurs explicitant la charte d'engagement approuvée par le Préfet de la Marne. Il en expose les grandes lignes et propose de l'adresser en PJ au compte rendu de conseil.

REUNION DU 14 MARS 2023

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, M. Dubois, H. Fournaise, C. Gérard, G. Novak, V. Panier, F. Servagnat.

Excusés : E. Griffon

M. Dubois a été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

VIDEOSURVEILLANCE

Les travaux de pose de la vidéosurveillance se poursuivent. L'entreprise attend la livraison du mât qui a pris du retard actuel. Les travaux devraient être terminés pour fin mars.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le Maire indique au conseil que, comme prévu, il a rencontré, en compagnie des adjoints, le Maire de Gueux qui suit actuellement les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment de sa commune. La production est destinée à une autoconsommation collective qui desservira plusieurs bâtiments de la commune.

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec le Maître d'œuvre, qui a détaillé le fonctionnement d'une telle installation. Il a proposé un devis intégrant les honoraires de sa mission qui comprennent :

- La dépose du permis de construire ou de la déclaration de travaux
- La dépose des pièces administratives
- La consultation des entreprises
- La visualisation des offres
- La coordination entre les entreprises et le Maître d'ouvrage
- La planification
- Les réunions de chantier (1 fois par semaine)
- La réception des travaux

La facturation sera faite à l'avancement du projet. Le montant s'élève à 3 000€ HT.

Après discussion, le conseil donne son accord et charge le Maire pour exécuter les formalités nécessaires.

PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HT DE LA RUE DE SACHS

Le Maire rappelle qu'il a demandé au SIEM d'étudier l'enfouissement de la ligne HT de la rue de Sachs. La partie aérienne de cette ligne relie le transformateur situé rue du bois du salut à Jonchery sur Vesle à l'entrée de la rue. La portion située rue de la Robe et route de Breuil a déjà été enfouie, lors de la construction de l'école maternelle de Vandeuil. Le SIEM a répondu favorablement à cette demande et le Maire indique au conseil que le SIEM a inscrit la somme de 200 000€ HT à son budget 2023.

STATION DE CAPTAGE

Le Maire indique que le grand Reims a programmé au budget 2023, les travaux de la station de captage d'eau potable de la commune pour un montant de 600 000 € HT.

LOCATION DE LA SALLE

Le Maire donne connaissance au conseil du bilan de location de la salle depuis le début de sa mise en fonctionnement.

COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire indique que le service des impôts lui a communiqué le compte de gestion 2022, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	340 211,56
Dépenses	186 801,27
Solde fonctionnement	153 410,29
INVESTISSEMENT	
Recettes	6 987,55
Dépenses	28 475,44
Solde investissement	-21 487,89
Résultat 2022	131 922,40
Excédent antérieur (solde)	521 125,97
Excédent fin exercice	653 048,37

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

- vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
- vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
- vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,
- considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre à l'exercice	186 801,27
	Solde antérieur reporté (ligne 002)	
	Excédent ou déficit global	186 801,27

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre à l'exercice	28 475,44
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	
	Solde d'exécution positif ou négatif	28 475,44
RESULTAT CUMULES (hors RAR)		215 276,71

Restes à réaliser	Fonctionnement	
Au 31 décembre	Investissement	90 000

RESULTAT CUMULES (y compris RAR)	305 276,71
---	-------------------

Le conseil municipal

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser inscrits
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- **Résultats et solde d'exécution**
 - un excédent global de fonctionnement d'un montant de 153 410,29 €
 - un déficit global d'investissement d'un montant de 21 487,89 €
 - un solde des restes à réaliser 2022 de 90 000 €
- **Besoin net de la section d'investissement :**
 - Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 87 542,08 €
- **Ligne 001 :**
 - Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 2 457,92 €
- **Compte 1068 :**
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 87 542,08 €
- **Ligne 002 :**
 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 563 048,37 €

PREPARATION DU BUDGET 2022

Le Maire rappelle que, lors d'une prochaine séance, sera présenté le budget primitif de l'année 2023.

IL interroge le conseil pour connaître les souhaits d'investissements à y inscrire.

Seront pris en compte :

- Un montant pour achat de matériel pour l'entretien du village, pour environ 4 000 €

- Le raccordement de l'éclairage du pressoir sur le réverbère de l'aire de jeux et le raccordement de l'éclairage des vitraux sur l'éclairage extérieur de l'église, pour 5 500 € HT
- Le projet d'un columbarium, dans le cimetière sur proposition de Dominique Mareigner. Le montant n'étant pas encore connu, une décision modificative sera proposée, lorsque le projet sera plus élaboré.

COMMISSION DE CONTROLE DES ELECTIONS

Le mandat des membres de la commission de contrôle des listes électorales qui a débuté en 2020, pour une durée de trois ans arrive à échéance cette année. Le Préfet nous demande de lui proposer une liste de trois membres pour la composition de cette commission.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, propose de renouveler le mandat des membres sortants, à savoir :

- Christine Gérard
- Jean Paul Berthélémy
- Pierre Noizet

REUNION DU 3 AVRIL 2023

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I.Chevalier, M.Dubois, C.Gérard, E.Griffon, G.Novak, V.Panier, F.Servagnat.

Excusés : H.Fournaise

M.Dubois été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

BUDGET 2023

Le Maire revient sur les résultats cumulés de 2022. Ceux-ci présentent un excédent de 653 048,37 € et seront repris au budget 2023, dans les deux sections (investissement et fonctionnement) Il détaille les produits fiscaux liés aux deux taxes restantes (foncier bâti et foncier non bâti), et les incidences des modalités des réformes des deux taxes (foncier bâti et habitation)

Ligne 73 711 (recettes) : 134 194 = 246 158 (produit attendu des taxes) – 111 964 (contribution coefficient correcteur)

Ligne 74 834 (recettes) : 181 112 (allocations compensatrices)

Ligne 73 9211 (dépenses) : 28 912 (FNGIR, identique depuis 4 années)

Ligne : 73 212 (recettes) : 3 276 (Dotation de Solidarité Communautaire, estimée identique à celle de 2021 et 2022, votée par la CUGR)

Comparaison des taux et des produits fiscaux

	Taux FB	Taux FNB	Produit FB
2021	45,52	16,30	208 254
2022	45,52	16,30	220 954
2023	45,52	16,30	236 021

	Produit FNB	TOTAUX
2021	8 297	216 551
2022	8 590	229 544 (+6%)
2023	9 193	246 158 (+7%)

Comparaison des ressources fiscales totales :

2020 : 273 992

2021 : 277 543 (+1,2%)

2022 : 169 581+ 125 739 = 295 320 (+6,4%)

2023 : 181 112+134 194 = 315 306 (+7%)

Le Maire indique les modalités de la réforme de la taxe d'habitation, transmise par la Perception, qui a vu cette taxe supprimée et une dotation de compensation versée par l'État, mais basée sur l'année 2018.

Il explicite le principe des attributions compensatoires consécutives à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) selon les différentes natures (fiscales, liées aux transferts de compétences et de neutralisation).

INVESTISSEMENTS - Total: 119 500 €

Cette section prend en compte les projets discutés en conseil municipal et concerne les principaux postes suivants :

- Les Restes à réaliser de l'an passé (concernent le projet de vidéo surveillance en cours)
- Le projet d'installation d'un columbarium
- Divers raccordements électriques dont celui de l'éclairage du pressoir
- Divers outillages pour l'entretien des espaces verts
- La commune ne possède plus d'emprunt à ce jour. La CUR remboursera un emprunt virtuel lié au transfert de charges, pour 5 926 € en capital.
- Un report antérieur des recettes investissement de 2 457,92 €

- Un virement de la section de fonctionnement pour 21 281,65 €
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 87 542,08 €

FONCTIONNEMENT - Dépenses : 920 497,78 €

- Les charges à caractère général représentent 737 542,04 €. Elles concernent :

- o Les achats tels que l'eau, l'électricité, dont les charges liées à la salle, les produits d'entretien et les fournitures administratives.
- o Les services extérieurs : ce sont les dépenses de bâtiment, les primes d'assurances et les études envisagées, les divers contrats (espaces verts, fauchage, informatique, photocopieur, horloge, maintenance)
- o Les autres services extérieurs : frais de fonctionnement tels que les affranchissements, les frais de téléphone et rémunération.
- o Les éventuels coûts d'entretien de bâtiment 693 787,34 €

- Les frais de personnel représentent 55 820 €. Sont incluses les charges sociales.

- Les reversements et restitutions d'impôts pour 71 644 €, dont

- o le reversement au FNGIR (fonds de compensation lié à la réforme de la TP) pour 28 912 €
- o L'attribution de compensation de 42 732 €, égale à l'an passé

- Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 31 210,09 €.

Cette somme intègre les indemnités et les subventions aux divers organismes et associations.

FONCTIONNEMENT - Recettes : 920 497,78 €

- L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 563 048,37 €.

- Les impôts et taxes représentent 169 477 €.

Ces produits proviennent :

- o des contributions directes pour 134 194 €. Ceux-ci ont été établis selon les modalités décrites en préliminaire.
- o de la dotation de solidarité communautaire pour 3 276 € (prévision identique à l'an passé, chiffre réellement connu en juin)
- o des impôts sur les pylônes (8 007 €)
- o des taxes sur droits de mutation et permis de chasse budgétés à un niveau sensiblement égal à celui de l'an passé.

- Les dotations de l'Etat : la dotation globale fonctionnement (DGF)

Cette dotation versée par l'Etat à la commune, a régressé régulièrement, alors que des missions nouvelles ont été mises à la charge de la commune

Pour mémoire, les DGF antérieures étaient :

DGF 2013 : 30 359 €

DGF 2014 : 28 517 €

DGF 2015 : 23 386 €

DGF 2016 : 18 028 €

DGF 2017 : 10 999 €

DGF 2018 : 8 753 €

DGF 2019 : 5 267 €

DGF 2020 : 2 715 €

DGF 2021 : 3 934 €

DGF 2022 : 3 934 €

DGF 2023 : 3 276 €

- **Les compensations** liées aux exonérations des taxes foncières : **181 112 €**

- **Le remboursement des intérêts de l'emprunt théorique par le grand Reims** : **684,15 €**

Cette année encore, la bonne santé financière de la commune permettra au conseil de poursuivre l'affichage d'un objectif décidé depuis plus de 25 ans: ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants de la commune.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité ce budget.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Sur proposition du Maire et après délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux et fixe comme suit les taux d'imposition des contributions directes, en ce qui concerne la part communale, pour l'année 2023, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,52%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,30%

REUNION DU 9 JUIN 2023

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I.Chevalier, H.Fournaise, C.Gérard, E.Griffon, G.Novak, V.Panier, F.Servagnat.

Excusés : M.Dubois

E.Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

DESIGNATION DES DELEGUES SENATORIAUX

Le Maire explicite les modalités de désignation des délégués sénatoriaux. Leur nombre est fonction de la taille de la commune. Pour Vandeuil, sont concernés, un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Le Maire propose la candidature des membres du conseil dans l'ordre du tableau électoral.

Le conseil approuve.

Sont désignés, François Mourra, Maire, comme membre titulaire, Claude Moreaux, Dominique Mareigner, et Vincent Pannier, comme membres suppléants.

MAISON DES SERVICES - CRECHE DE JONCHERY

Le Maire explique que la Maire de Jonchery sur Vesle a exposé en conférence territoriale du pôle de Fismes la situation financière délicate de la Maison des services et de la crèche.

La population des villages alentour peuvent bénéficier de ces services, alors que les communes ne participent pas financièrement à ces structures.

Le Maire projette les tableaux détaillant les effectifs de la crèche et les contacts de la maison des services, ainsi que leur provenance :

- 15 habitants de Vandeuil ont consulté la maison des services, sur 2 733.

- 5 enfants de Vandeuil fréquentent la crèche sur 31.

Le déficit de la crèche est de 35 000 €, celui de la maison des services de 30 000€.

La commune de Jonchery finance le loyer de certaines charges des immeubles pour ces deux structures, à hauteur de 33 000 € pour la crèche et de 12 000 € pour la maison des services.

Le conseil, après en avoir débattu, décide de réfléchir à cette situation et de la réétudier prochainement.

VIDEOSURVEILLANCE

Le Maire explique que ce chantier a pris du retard, à cause du délai de la fourniture de matériel.

Normalement, cette installation sera achevée le 20 juin prochain et les premiers tests de vérification du système seront effectués avec la Gendarmerie.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU HT RUE DE SACHS

Le Maire indique que le SIEM l'a informé que le dossier des travaux d'effacement du réseau HT de la rue de Sachs était prêt. Il projette le plan proposé qui concerne également, en partie, la commune de Jonchery sur Vesle.

Une réunion de présentation aura lieu prochainement avec la Maire de Jonchery.

Le coût estimatif de cette dépense est de 203 000€ HT, entièrement financé par le SIEM.

INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS POUR LES NIDS D'HYMÉNOPTÈRES ET LES POSTES DE SECURITE

Le Grand Reims a informé les communes de son territoire que les assurances du SDIS de la Marne ne couvraient plus les opérations de proximité qu'il n'aura pas déclenchées lui-même (nids d'hyménoptères et postes de sécurité au profit des associations). Les nids d'insectes, dans le cadre de dangers imminents seront toujours réalisés (lieux publics, cour d'école ...) par le SDIS ou les sapeurs-pompiers volontaires du Grand Reims, dès lors qu'ils le seront sur appel du Centre de Traitement de l'Alerte.

Aussi, dans l'attente d'une solution à ce problème, les sapeurs-pompiers du Grand Reims seront amenés à suspendre ces interventions et services.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, espère que cette situation pourra trouver une solution, en particulier, pour les nids de frelons asiatiques, qui se multiplient chez les particuliers et qui détruisent les abeilles des ruches des apiculteurs.

Dominique Mareigner, apiculteur, indique qu'il serait intéressant qu'une opération de piégeage de ces

insectes soit lancée et coordonnée sur notre territoire. Il propose que les communes puissent acquérir des pièges conformes et encourage les habitants à les poser dans leurs propriétés.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire indique que l'association musicale Intermezzo organisera le dimanche 25 juin une randonnée musicale, qui effectuera une halte sur la place de Vandeuil, vers 10H, pour un concert auquel tous les habitants sont cordialement invités.
- Le Maire informe le conseil que le Président du groupe ALK l'a invité pour le 100^{ème} anniversaire de leur expertise allergologique. Cette manifestation s'est déroulée en présence du représentant de l'ambassadeur du Danemark, du Sous-préfet, de l'ancien ministre Gérard Longuet, des Sénateurs de la Marne, du suppléant de la Députée, du Président de Région Grand Est, des conseillers départementaux de la Meuse et de la Marne, de la Présidente du Grand Reims, et des représentants des administrations de santé et des professions liées aux médicaments.

RALLYE

L'ASSOCIATION VÉHICULES d'ÉPOQUE de l'AUTOMOBILE CLUB de CHAMPAGNE organise les 15,16 et 17 septembre 2023 le 33ème RALLYE INTERNATIONAL DES VENDANGES EN CHAMPAGNE.

Il s'agit d'une promenade touristique en véhicules anciens, à travers les routes du vignoble de Champagne. Le rallye d'environ 65 voitures traversera votre commune le Dimanche 17 septembre 2023 vers 10H45 venant de JONCHERY SUR VESLE par la rue d'Irval et se dirigeant vers SERZY ET PRIN en empruntant la D28E3.

Comme stipulé dans le règlement du rallye, les participants s'engagent à ne produire aucune gêne

ALK (Anniversaire)

Le 8 juin dernier, ALK a fêté ses 100 ans de recherche en allergologie. Cette entreprise danoise de médicaments, implantée à Vandeuil, n'a cessé de se développer depuis son arrivée en 2025. La surface des bâtiments pharmaceutiques a plus que doublée depuis son installation. 35 millions d'Euros ont été investis sur les sites de Varennes et de Vandeuil et 170 salariés produisent des APSI (Allergènes Préparés Spécialement pour un Individu) pour satisfaire un marché à la hausse.

Olivier Texier, directeur du site, s'est fait un plaisir de commenter la visite institutionnelle qui suivit les discours.



Carsten Hellemann
Président du Groupe ALK



Franck Leroy,
Président du Grand Est



Nicolas Dufourt
Directeur Général ALK



Catherine Vautrin
Présidente du Grand Reims



François Mourra
Maire de Vandeuil



Olivier Texier
Directeur du site



Gérard Longuet,
Sénateur



La visite

Pour cet évènement, Carsten Hellemann, Président danois du groupe ALK, et Nicolas Dufourt, Directeur général avaient invité Jacques Lubèreilh, Sous-Préfet de Reims, Gérard Longuet, Yves Détraigne et René Paul Savary, Sénateurs, Franck Leroy, Président de la Région Grand Est, Philippe Salmon et Jonathan Rodriguez, Conseillers départementaux, Catherine Vautrin, Présidente du Grand Reims, et François Mourra, Maire de Vandeuil. Les représentants de l'ambassade du Danemark avaient tenu à honorer de leur présence cette manifestation, qui s'est achevée par une visite commentée par Olivier Texier, directeur du site.

Inauguration de la fresque de l'école

Cette année, les élèves de la maternelle de l'école intercommunale de Vandeuil ont pu démontrer leurs qualités artistiques en imaginant, puis en réalisant une fresque sur le mur du préau. Aidés de leurs parents et pilotés par leur Directrice, Madame Fauconnet, les enfants s'attelèrent à la tâche sous l'œil expert d'Annaïs Lacombe, artiste. Dans un premier temps, les moyennes et grandes sections de l'école de Vandeuil ont été réparties dans différents groupes pour la fabrication de pochoirs. Puis, en un second temps, la fresque a été réalisée avec le professionnalisme et les conseils de l'artiste Anaïs Lacombe. Créativité et amusement ont été les maîtres mots de cette journée.



Remise des dictionnaires

Cette année encore, malgré le contexte, une petite cérémonie fut organisée à l'occasion de la remise des dictionnaires aux enfants des communes scolarisés à l'école élémentaire de Jonchery sur Vesle pour les féliciter de leur passage en sixième.

A Vandeuil, ce sont deux élèves qui bénéficièrent de cette récompense : Mathys CARTESSE et Nylo DUFAYS BOULANGER. Seul, était présent Mathys.

Ils furent félicités par leur professeur, Rodolphe Kinzinger, et par le Maire, François Mourra, qui les encouragèrent pour aborder le collège dans de bonnes conditions à la rentrée.





© CanStockPhoto.com - csp7290239



Vidéo protection

Le dispositif de vidéo protection de la commune est opérationnel. Les différents matériels mis en place ont fait l'objet d'une réception. Une présentation au commandant de gendarmerie et au conseil municipal est prévue cet été. Dans cet article, vous pourrez visualiser les différents composants de l'installation.



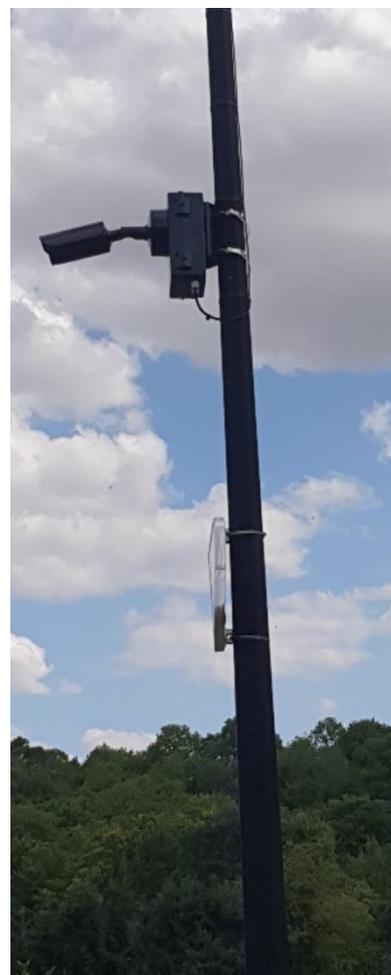
L'unité centrale



Les émetteurs et récepteurs



Les différents types de caméras



Le fleurissement du village



Chaque année, l'équipe de fleurissement du village est à la tâche. Avec les événements liés à la pandémie, la commune n'avait pas reçu la visite du jury régional depuis longtemps. Cette année, le jury sera présent à Vandeuil pour évaluer la qualité des réalisations effectuées. Claude, adjoint chargé du fleurissement, et Philippe, employé communal, l'accueilleront, en présence du Maire et des membres du comité.



Le fleurissement du village





Vie locale Animations



Le repas des Séniors

A l'invitation de la Vandolienne, les Séniors se sont retrouvés en ce début d'année dans la salle de la commune pour l'habituel repas servi par les bénévoles de l'association. Le loto, animé par Isabelle, fut particulièrement apprécié, ainsi que les chants de gospel de Georgina.



La randonnée

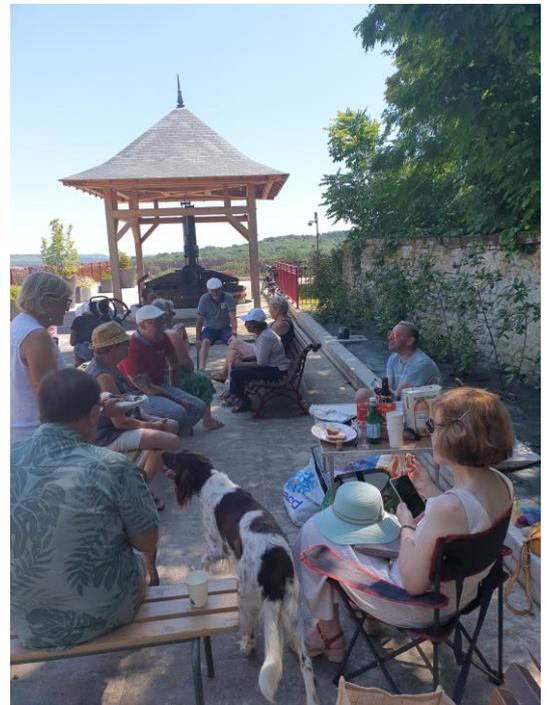
Dans le programme des randonnées 2023, figurait la classique balade du Mont Grenet. Au départ de Jonchery sur Vesle, ce circuit d'une dizaine de kilomètres empruntait principalement des sentiers localisés sur Vandeuil. Le temps pluvieux ne découragea pas les téméraires randonneurs qui se ravitaillèrent sur la place du village.



La randonnée musicale et le pique-nique

L'association musicale Intermezzo, qui gère les prestations d'un orchestre amateur local, avait programmé en ce dimanche de juin, une randonnée musicale de 10 kilomètres, au départ de Jonchery sur Vesle et traversant les villages de Vandeuil et Branscourt.

Les musiciens pèlerins avaient décidé de donner une aubade dans les villages traversés. A Vandeuil, c'est sur la place, au pied de l'ancien pressoir, que l'orchestre exécuta plusieurs morceaux populaires, qui ravirent les personnes présentes. Puis, c'est vers Branscourt qu'ils se dirigèrent pour une autre prestation, à l'occasion de la brocante. A la suite de cette animation, les membres de l'association La Vandolienne avaient décidé de profiter du beau temps pour improviser un pique-nique amical.



A la suite de cette animation, les membres de l'association La Vandolienne avaient décidé de profiter du beau temps pour improviser un pique-nique amical.

